

Importation - Exportation - Douanes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1923)**

Heft 41

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA SUISSE EN 1922

Nous venons de recevoir le *Rapport sur le Commerce et l'Industrie de la Suisse* publié chaque année par le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

Ce volume débute comme d'ordinaire par une partie statistique générale, sensiblement augmentée cette fois-ci, et qui, sous une forme condensée, contient de nombreux tableaux comparatifs sur les conditions économiques de la Suisse dans les dernières années. Cet aperçu général est suivi de vingt-huit chapitres sur les diverses branches de l'industrie et du commerce suisses, avec, pour chaque branche, les chiffres officiels de l'importation et de l'exportation. Les banques, les assurances, l'organisation du service d'informations commerciales, l'enseignement commercial et professionnel, occupent aussi une place importante.

Ce rapport, d'environ 425 pages, peut être obtenu, en édition française ou allemande, auprès du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, Börsenstrasse, 15, à Zurich, au prix de 9 fr. l'exemplaire, plus les frais de port.

COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE pendant le mois de septembre 1923

	franc suisse à Paris	franc français à Genève
1 ^{er} septembre.	»	31,17
10 —	320,25	31,22 1/2
20 —	299 »	33,55
29 —	»	34,33

Cours extrêmes

7 septembre.	325,25	30,725
25 —	286,50	35,15

IMPORTATION. — EXPORTATION DOUANES RESUME DES DOCUMENTS OFFICIELS

Suisse

IMPORTATION

AUTORISATION GÉNÉRALE D'IMPORTATION

99 b Fromage à pâte dure, autre.

(Décision du Département fédéral de l'Economie publique du 27 septembre 1923).

France EXPORTATION

PROHIBITION D'EXPORTATION

La dérogation au décret du 12 juillet 1919 qui permettait, par décision du 2 septembre 1922, la libre exportation de France des pommes de terre, cessera d'être en vigueur à partir du lundi 8 octobre 1923.

Aucune dérogation ne sera accordée à la présente prohibition, exception faite pour les exportateurs qui justifieront au bureau de douane de sortie que les pommes de terre ont été chargées sur wagon ou sur bateau antérieurement au 8 octobre 1923.

(Avis aux Exportateurs, J. O. du 6 octobre 1923.)

Changements aux tarifs des Chemins de fer français soumis à l'homologation ministérielle

DATE	N° DU TARIF	MARCHANDISES
30 Août.	14 114 314.	Fers ouvrés.
1 ^{er} Sept.	19 119.	Papiers et cartons.
20 »	Classification.	Métaux ouvragés.
20 »	12-112.	Produits chimiques.
25 »	Classification.	Acétylène, acide carbonique.
25 »	G. V. 1 101.	Animaux vivants.
25 »	P. V. 1 101.	Animaux vivants.
25 »	10-110.	Chaux, ciment, plâtre.
25 »	23-123.	Plantes vivantes.
28 »	2-102.	Céréales, farines, graines, légumes secs, pâtes alimentaires, et pommes de terre.
28 »	21-121.	Produits céramiques, verrerie.
2 Octobre.	3-103.	Oranges

Tarifs homologués

DATE DE L'ENTRÉE en vigueur	N° DU TARIF	MARCHANDISES
10 Sept.	G. V. 206 (Voyageurs)	Billets de famille.

AVIS DIVERS

Documentation

Les Sociétés Anonymes faisant partie de la Chambre de Commerce Suisse en France, de même que les Chambres de Commerce cantonales et les Associations professionnelles sont instamment priées de nous faire parvenir leurs *rapports annuels*.

Ces rapports dont nous n'avons le plus souvent connaissance que par les extraits qu'en donne la presse, nous sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de notre